



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC

Excusés : MM. LE BOULC'H, RAMACKERS

PV du 7 octobre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY du 18 octobre au 02 novembre 2025.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'au 31 octobre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

COUPES

- U16 à jouer le 12 octobre 2025 à l'horaire officiel
- U14 à jouer le 18 octobre 2025 à l'horaire officiel (date butoir le 1^{er} novembre 2025)
(Exempt : ST MICHEL FC 91)

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U15 F à 8

Courriel de MASSY 91 FC en date du 6 octobre 2025.

Suite à une erreur administrative, l'équipe U15 F à 8 est retirée du critérium.

Pas d'amende.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.



U18 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>ORSAY BURES FC</u>		
U18 F à 8	17h00	Accord de la Commission.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>TROIS VALLEES FC</u>		
Seniors D3/A	17h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	14h30	Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4/D	14h00	Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>PAYS LIMOURS ENT</u>		
U18 D2/B	13h00	Accord de la Commission.

+45 ans

<u>BOUSSY-QUINCY FC</u>		
+45 ans * Poule F	9h00	Refus de la Commission (Art. 3.2 du règlement du critérium +45 ans).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		



+55 ans

Lecture du dossier d'engagement

BOUSSY-QUINCY

+55 ans * Poule C

11h00

**Refus de la Commission
(Art. 3 du règlement du critérium +55 ans).**

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 27 SEPTEMBRE 2025

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652308 * LINAS MONTLHERY ESA 1 / BOISSY FC 91 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927975 * DOURDAN SPORTS 1 / PORT. ST MICHEL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U18 F à 8

Match n° 54928103 * MILLY GATINAIS FC 1 / VILLABE ETS 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 54928190 * BONDOUFLE AMC 1 / AIGLE FERTOISE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Match n° 54928193 * MONTGERON ES 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-connaissance des identifiants.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928219 * STE GENEVIEVE FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Match n° 54928220 * ETAMPES FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1

Lecture du courriel de VIRY CHATILLON ES.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927973 * TROIS VALLEES FC 2 / ETAMPES FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

WISSOUS FC 1 / EVRY FC 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

IGNY AFC 1 / ORSAY BURES FC 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 17h30 au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Seniors F à 8

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

TROIS VALLEES FC 2 / ETAMPES FC 2 du 4 octobre 2025 au 6 octobre 2025 à 20h30

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

ETAMPES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation et matchs U14) pour jouer à 13h45 au stade Jean Laloyeau (terrain en herbe).



Match n° 54927974 du 4 octobre 2025

BALLANCOURT FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 2

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 54927978 du 11 octobre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / PORT. SAINT MICHEL 1

Demande de MILLY GATINAIS de changement de date via Footclubs et courriel de MILLY GATINAIS.

Courriel des PORT. ST MICHEL donnant son accord pour jouer le 1^{er} novembre 2025.

Accord de la Commission pour jouer la rencontre le 1^{er} novembre 2025.

U18 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Bergeries à DRAVEIL (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

LONGJUMEAU FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 18h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particulier) pour jouer à 17h00.

Match n° 54928104 du 4 octobre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / LONGJUMEAU FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 3 octobre à 18h54.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 54928105 du 4 octobre 2025

SACLAS MEREVILLE US 1 / MAROLLES US FC 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC.

Match n° 54928118 du 15 novembre 2025

ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Demande d'ORSAY BURES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de SACLAS MEREVILLE US.

Au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



U15 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BONDOUFLE AMC 1 / MONTGERON ES 1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

BRETIGNY FCS 1 / PALAISEAU US 1 du 4 octobre 2025 au 18 octobre 2025

Accord de la Commission.

Match n° 54928194 du 11 octobre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * Poule A

Reprise du dossier.

Demande de MILLY GATINAIS FC de changement de date et d'horaire via Footclubs et courriel de MILLY GATINAIS FC.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 11 octobre 2025.

Match n° 54928222 du 11 octobre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 2 / VIGNEUX FCO 1 * Poule B

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (plusieurs matches), la Commission reporte la rencontre au 18 octobre 2025 à 13h00.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 28 SEPTEMBRE 2025

Essonne

Match n° 54795629 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / SO VERTOIS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 54795635 * BONDOUFLE AMC 1 / ST VRAIN FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

District

Match n° 54796104 * RIS ORANGIS US 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.



CHAMPIONNAT SENIORS

TI 72h du 5 octobre 2025 à jouer à une date ultérieure

EVRY FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / MNVDB FC 1 * D2/B du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h30.

EPINAY SUR ORGE SC 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D2/B du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

BONDOUFLE AMC 2 / DRAVEIL FC 3 * D4/A du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST GERMAIN SAINTRY 2 / MNVDB FC 2 * D4/A du 12 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 15h30.

Match n° 53715455 du 21 septembre 2025

AIGLE FERTOISE 2 / MAROLLES US FC 1 * D5/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 25 septembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de MAROLLES US FC 1.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de MAROLLES US FC 1.

Amende réglementaire à MAROLLES US FC.

Match n° 53673300 du 5 octobre 2025

VAL YERRES CROSNE 2 / STE GENEVIEVE FC 3 * D1

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire via Footclubs, le 30 septembre 2025 après 16h00 pour jouer à 14h00 au stade Pierre Mollet N°1.

Amende réglementaire à VAL YERRES CROSNE pour demande tardive.

Match n° 53713247 du 5 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

Reprise du dossier.

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON d'inversion de la rencontre et changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Le match retour n° 53713373 aura lieu le 17 mai 2026 à EPINAY ATHLETICO.

Match n° 53713900 du 5 octobre 2025

WISSOUS FC 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 * D5/A

Demande de WISSOUS FC de changement d'horaire via Footclubs, le 1er octobre 2025 pour jouer à 15h00.

Amende réglementaire à WISSOUS FC pour demande tardive.



Match n° 53714656 du 5 octobre 2025

ANTILLAIS VIGNEUX 1 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B

Courriel de ST MICHEL FC.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX 1.

Amende réglementaire aux ANTILLAIS DE VIGNEUX.

Match n° 53711673 du 12 octobre 2025

LISSOIS FC 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Demande de LISSOIS FC de changement de terrain via Footclubs pour jouer sur le terrain en herbe.

Refus de MONTGERON ES.

La Commission maintient la rencontre à 16h00 (horaire particulier, Cf. PV du 19 août 2025) sur le terrain d'honneur (herbe).

Motif du refus non valable.

Match n° 53711860 du 12 octobre 2025

IGNY AFC 3 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/B

En raison d'un match de Coupe de France pour LONGJUMEAU FC, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53712332 du 12 octobre 2025

LONGJUMEAU FC 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Courriel de LONGJUMEAU FC en date du 3 octobre 2025 demandant le report de la rencontre citée en rubrique (Coupe de France).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Accord de la Commission.

Match n° 53712333 du 12 octobre 2025

STE GENEVIEVE FC 4 / COURCOURONNES FC 2 * D3/B

Demande de STE GENEVIEVE FC 4 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 53713302 du 12 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / GRIGNY US 3 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Il est rappelé au club d'EPINAY ATHLETICO FC qu'il est possible de demander l'inversion des rencontres via Footclubs avec les clubs visiteurs.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

D1

Match n° 53716638 * MORSANG SUR ORGE FC 5 / PAYS LIMOURS ENT 5

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

D2

Match n° 53716771 * STE GENEVIEVE FC 5 / PLATEAU SACLAY ES 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 5 / PAYS LIMOURS ENT 5 * D1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade du breuil N°2 (terrain en herbe).

COUPE ESSONNE U14

Match n° 54962541 du 1^{er} novembre 2025

ST CHERON ES 1 / GIF SFOC 1

Suite au forfait général de l'équipe de ST CHERON ES 1, l'équipe de GIF SFOC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 20 SEPTEMBRE 2025

FMI envoyée tardivement :

Match n° 53723616 * COURCOURONNES FC 1 / VILLABE ETS 2 * D3/C. Le 29 septembre 2025

FMI NON PARVENUES DU 27 SEPTEMBRE 2025

D1

Match n° 53722848 * EVRY FC 2 / MASSY ACADEMY 1

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/B

Match n° 53723428 * GIF SFOC 1 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.



Match n° 53723429 * ULIS CO 2 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

D3/C

Match n° 53723624 * VILLABE ETS 2 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

D4/A

Match n° 54591531 * RIS ORANGIS US 4 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

D4/C

Match n° 54604725 * MAROLLES US FC 1 / VILLEMOISSON FC 1

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53722853 * MASSY ACADEMY 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D1

Match n° 53723191 * PARAY FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B

Match n° 53723192 * DOURDAN SPORTS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D2/B

Match n° 53723332 * STE GENEVIEVE FC 2 / ETAMPES FC 3 * D3/A

Match n° 53723434 * RIS ORANGIS US 3 / GIF SFOC 1 * D3/B

Match n° 53723627 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D3/C

D2/B

Match n° 53723428 * VILLABE ETS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C du 11 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h30.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs et courriel d'ETAMPES FC

ETAMPES FC 1 / EVRY FC 3 * D3/A du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 14h15.

ETAMPES FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/C du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation et U14) pour jouer à 16h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/D du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U14 D4 à 14h00) pour jouer à 16h00.

LISSOIS FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 * D4/C du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U14 D3) pour jouer à 16h00.

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / MAROLLES US FC 1 * D4/D du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 14h00.

Match n° 53722850 du 4 octobre 2025

ULIS CO 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS en date du 3 octobre 2025 à 15h30 demandant à jouer à 17h00 en raison de l'indisponibilité du terrain de PALAISEAU à 16h00.

Refus de STE GENEVIEVE FC.

La Commission reporte la rencontre au 22 novembre 2025.

Match n° 53723434 du 4 octobre 2025

RIS ORANGIS US 3 / GIF SFOC 1 * D3/B

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire via Footclubs, le 1er octobre 2025 pour jouer à 14h30.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

Match n° 54591537 du 4 octobre 2025

TREMPLEIN FOOT 3 / COURCOURONNES FC 2 * D4/A

Demande de TREMPLEIN FOOT de changement d'horaire via Footclubs, le 2 octobre 2025 pour jouer à 16h00 au stade Louis Mercier (terrain en herbe).

Accord de COURCOURONNES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à TREMPLEIN FOOT pour demande tardive.



Match n° 54700596 du 4 octobre 2025

ULIS CO 3 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 * D4/B

Demande des ULIS CO de changement d'horaire via Footclubs, le 1^{er} octobre 2025 pour jouer à 12h00.

Accord de ST VRAIN FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire aux ULIS CO pour demande tardive.

Match n° 54604012 du 4 octobre 2025

VIGNEUX FCO 4 / PARAY FC 3 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PARAY FC 3.

Amende réglementaire à PARAY FC.

Match n° 54604736 du 4 octobre 2025

ST CHERON ES 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D

Courriel de ST CHERON ES en date du 2 octobre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de ST CHERON ES 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à ST CHERON ES.

Match n° 54605036 du 4 octobre 2025

EPINAY SUR ORGE FC 4 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/E

Lecture FMI.

Courriel de PLATEAU SACLAY ES en date du 4 octobre 2025 à 11h29.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PLATEAU SACLAY ES 1.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES.

Match n° 54605058 du 15 novembre 2025

ULIS CO 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Suite au report de la rencontre des ULIS du 4 octobre 2025, l'équipe U14 D1 n'ayant pas purgé sa suspension de terrain (voir PV du 19 août 2025).

La Commission demande au club des ULIS CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

Match n° 54605058 du 15 novembre 2025

MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/E

Reprise du dossier.

Suite au désengagement de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 2, l'équipe de MENNECY CS 3 est exempt le 11 octobre 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.



Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 4 OCTOBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53720259 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D1

Match n° 53722580 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / BRUNOY FC 2 * D2

Match remis du 27 septembre 2025 à jouer le 22 novembre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / ULIS CO 1 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1 du 11 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match à 16h00) pour jouer à 14h15.

Match n° 53720255 du 27 septembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / MASSY 91 FC 2 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Match n° 53722579 du 4 octobre 2025

FLEURY 91 FC 2 / BREUILLET FC 1 * D2

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs, le 1^{er} octobre 2025 pour jouer à 14h00.

Accord de BREUILLET FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour demande tardive.

Match n° 53720265 du 11 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MASSY 91 FC 1 * D1

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au 13 décembre 2025.

Match n° 53722583 du 11 octobre 2025

ETAMPES FC 1 / MENNECY CS 1 * D2

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Courriel d'ETAMPES FC demandant à jouer à 17h30 (foot animation et deux rencontres U14).

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre au 1^{er} novembre 2025.



COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

LONGJUMEAU FC 1 / BENFICA YERRES 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00 au stade Frédéric Langrenay 2 (terrain synthétique).

Demands de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / MONTGERON ES 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

MENNECY CS 1 / DRAVEIL FC 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

MNVDB FC 1 / BOISSY FC 91 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

PARAY FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demands de changement d'horaire via Footclubs

LISSOIS FC 1 / TREMLIN FOOT 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 12h00.

PALaiseau US 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Paris Seniors) pour jouer à 12h00.

STE GENEVIEVE FC 1 / ETAMPES FC 1 du 12 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 12h00.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 53719758 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D2/B

Match n° 53719759 * SAVIGNY FOOT CO 1 / MONTGERON ES 1 * D2/B

Match n° 53720027 * STE GENEVIEVE FC 2 / JUVISY ACADEMIE * D3/B

Match n° 54582269 * COURCOURONNES FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 * D4/A

Match n° 53719180 du 5 octobre 2025

TREMLIN FOOT 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1

Reprise du dossier.

Demande d'inversion de match acceptée par le club adverse le 1^{er} octobre 2025.

Le match s'est joué le 5 octobre 2025.

Le match retour n° 53719265 se jouera le 17 mai 2026 sur le terrain de TREMLIN FOOT au stade Robinson N° 1 à CORBEIL ESSONNES.



Match n° 53719403 du 5 octobre 2025

VAL YERRES CROSNE 2 / WISSOUS FC 1 * D2/A

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire via Footclubs, le 30 septembre 2025 après 16h00 pour jouer à 16h00.

Accord de WISSOUS FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à VAL YERRES CROSNE pour demande tardive.

Match n° 54582265 du 5 octobre 2025

MNVDB FC 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 2 octobre 2025 pour jouer à 14h00 au stade du Moulin 1 à NOZAY (terrain synthétique).

Accord de COUDRAYSIEN FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 54583466 du 5 octobre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 * D4/C

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 2 octobre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait (avisé) de l'équipe d'AIGLE FERTOISE 1.

Match n° 54584048 du 5 octobre 2025

ST GERMAIN SAINTRY 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PLATEAU SACLAY ES 1.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES.

Match n° 54584056 du 19 octobre 2025

DOURDAN SPORTS 2 / VILLEMOISSON FC 1 * D4/D

Demande de DOURDAN SPORTS de date via Footclubs demandant d'avancer la rencontre au 12 octobre 2025.

Sans l'accord du club adverse, et au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 21 SEPTEMBRE 2025

Réception d'une feuille de match papier :

Reprise du dossier.

Match n° 53718808 * ETAMPES FC 1 / LISSOIS FC 1 * D2/A

FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2025

D2/B

Match n° 53718915 * VIRY CHATILLON ES 1 / SOISY SUR SEINE AS 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.



1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/C

Match n° 54577000 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / ATHIS-MONS USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Match remis du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

GIF SFOC 1 / EVRY FC 3 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B remis au 12 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu N°1 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 12h00.

Match n° 53718688 du 5 octobre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de changement d'horaire via Footclubs, le 1^{er} octobre 2025 pour jouer à 13h00.

Accord de DOURDAN SPORTS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour demande tardive.

Match n° 53718913 du 5 octobre 2025

MONTGERON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs, le 1^{er} octobre 2025 pour jouer à 12h00.

Accord de SAVIGNY FOOT CO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MONTGERON ES pour demande tardive.



Match n° 54576344 du 5 octobre 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / MENNECY CS 2 * D3/A

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 3 octobre 2025 à 9h09 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait (avisé) de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS 1.

Match n° 54576712 du 5 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriels de COUDRAYSIEN FC et de la Mairie du COUDRAY MONTCEAUX.

La Commission reporte la rencontre au 12 octobre 2025.

Match n° 54576996 du 5 octobre 2025

GIF SFOC 1 / VIGNEUX FCO 1 * D3/C

Courriel de GIF SFOC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 14 octobre 2025.

Match n° 54576350 du 19 octobre 2025

MENNECY CS 2 / BENFICA YERRES 1 * D3/A

Demande de BENFICA YERRES de changement d'horaire via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72h du 5 octobre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

OLLAINVILLE AS 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D2/B

+45 ANS

TI 72h du 5 octobre 2025 à jouer à une date ultérieure

SO VERTOIS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MOLIERES-PECQUEUSE 4 / PARAY FC 4 * Poule E du 2 novembre 2025 avancé au 12 octobre 2025

Accord de la Commission.

Match n° 54571960 du 5 octobre 2025

COUDRAYSIEN FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

Reprise du dossier.

Courriels de COUDRAYSIEN FC et de la Mairie de LE COUDRAY MONTCEAUX.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54574172 du 5 octobre 2025**VILLABE ETS 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A**

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VILLABE reçu le vendredi 3 octobre 2025 à 15h52.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54575065 du 5 octobre 2025**BOUSSY-QUINCY FC 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule C**

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (2 rencontres en même temps).

Match n° 54575066 du 5 octobre 2025**VILLABE ETS 7 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C**

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VILLABE reçu le vendredi 3 octobre 2025 à 15h52.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 554574337 du 5 octobre 2025**ST VRAIN FC 6 / MNVDB FC 6* Poule B**

Reprise du dossier.

Demande de ST VRAIN FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer le 12 octobre 2025.